

Réunion de quartier Bourg

Salle du Lac – samedi 26 février 2022 à 10h

Élus présents : Julien Badoni, Sylvie Dubois, Jean-Paul Vanneau, Olivier Renou, Evelyne Savoy, Marie-Lise Laloue, Christian Fromentin
Service : Sébastien Prévot, Cabinet du maire

Introduction réunion

Sylvie Dubois présente les actions santé à la région centre. La région a signé un pacte régional à l'unanimité concernant la santé. Ce pacte santé définit des priorités comme l'accueil des internes sur l'ensemble des hôpitaux de la région et la création d'une faculté dentaire à Tours. Il y a également la création de centres de santé régionaux avec 300 médecins salariés par la région centre. Actuellement il y a 20 médecins recrutés par la région centre.

Au même moment, les élus locaux ont rencontré le 1^{er} ministre qui a enfin accepté la création d'un CHU à Orléans et d'une faculté de médecine longtemps défendu par les élus de Saran.

Paroles aux habitants et réponses des élus

Ancienne route de Chartres, portion « Montjoie – Paul Langevin ».

Les trottoirs sont très étroits et la voirie en mauvais état, depuis le passage de 2 lignes de bus (lignes 1 et 11), cela augmente l'insécurité routière. Sans avoir de solution à proposer, il faudrait faire quelque chose pour sécuriser les piétons (il y a des enfants et des jeunes qui vont à l'école ou au collège). La vitesse est trop importante et il arrive que le feu à l'intersection de la rue des Jonquilles soit très fréquemment grillé. De plus, les habitants constatent un passage de camions de chantier ou de semi-remorques. Même si jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'accident de personne sur cette portion, tout proche sur la rue de la Montjoie, un lycéen est décédé il y a plusieurs mois. En raison du développement du secteur, cette voie va rester très empruntée. Il y a urgence à l'apaiser.

Réponse : L'ancienne route de Chartres fait partie des « Voiries structurantes » d'Orléans Métropole. C'est une ancienne route départementale que la Département a cédée à la Métropole en 2017 lors des transferts de voirie. Cependant, alors que les communes ont transféré leurs budgets voirie à la métropole pour les voiries communales, cela n'a pas été le cas pour les voiries départementales. La réfection de l'ancienne route de Chartres est plus que nécessaire, elle a en effet été classée dans la catégorie « état très mauvais » en 2017. À ce jour, il n'est pas confirmé de requalification de la voirie de leur part, mais la municipalité continue de la demander.

En raison du risque soulevé, une visite sur place pour identifier les dangers et essayer de trouver des solutions temporaires sera faite.

Ancienne route de Chartres, au niveau du cimetière

Malgré la réfection de la voirie, la vitesse et l'irrespect de la réglementation routière est dangereuse pour les piétons aux abords du cimetière et du rond-point de l'Enfer. Les voitures s'engagent rapidement en sortant du rond-point sur l'ancienne route de Chartres alors qu'il y a 2 passages piétons avec régulièrement des familles et des enfants. Il faudrait trouver un moyen de ralentir fortement la vitesse des véhicules. De plus, sur cette portion, l'éclairage public est souvent en panne (parfois rétabli rapidement, mais parfois pendant plusieurs jours).

Réponse : En raison du risque soulevé, une visite sur place pour identifier les dangers et essayer de trouver des solutions sera faite. Concernant les défaillances d'éclairage sur cette portion sont

régulièrement remontées à la métropole par la mairie ou par les habitants eux-même. Il est possible de signaler toute défaillance en envoyant un mail à gesp-mestep@orleans-metropole.fr ou à techniques@ville-saran.fr qui transmettra.

Rue de la Médecinerie

La rue du Lac a été refaite et est très bien indiquée « zone 30 » mais pas la rue de la Médecinerie. Les habitants demandent le passage en zone 30 dès la rue de l'Orme au Coin et de revoir les bandes au sol pour sécuriser le stationnement qui se fait de manière anarchique parfois et qui est dangereux. Les familles à pieds empruntent souvent la route car les trottoirs ne sont pas adaptés. Ils demandent de faire des rappels dans Repères.

De plus, les travaux qui ont lieu dans le Bourg à l'été 2021 ont dévié la circulation vers la rue de la Médecinerie et cela a été très compliqué pendant cette période. Les habitants ont eu l'information très tardivement et ont sollicité énormément de monde pour avoir des réponses (appel de la mairie, de la métropole, alors qu'au final c'était l'assainissement). Il y a un problème de simplicité pour échanger sur ce genre de problèmes.

Les panneaux « Parlons Saran » sont pratiques mais celui qui a été installé au bout de la rue de la Médecinerie sur la rue de l'Orme au Coin gêne fortement la visibilité. Il faudrait que les équipes qui les installent soient vigilantes pour les prochaines fois.

Réponse : Les élus pensaient que la rue de la Médecinerie était déjà zone 30. Le nécessaire va être fait (panneau + demande de marquage au sol). Des comptages de vitesse et de passage vont être réalisés également. Les élus reviendront vers les riverains de la rue de la Médecinerie pour aborder les problématiques de stationnement directement sur place.

Allée des Grands Champs / Rue des Jonquilles

Le cédez le passage n'est pas respecté à l'intersection rue des Jonquilles/Grands Champs. Des contrôles sont demandés, ou alors un STOP.

Réponse : Les élus reviendront vers les riverains lors d'une visite sur place pour identifier les problèmes et essayer de trouver des solutions.

Rue du Ran d'Abas – Domaine du Clos Vert

Il y a de nombreuses motos, des rodéos sauvages, qui prennent la rue pourtant interdite. Elles sont sources de bruit et détériorent les chemins. Les chemins du Clos Vert sont très fréquentés les week-ends et vacances scolaires. Les habitants interpellent les contrevenants mais ils ont des insultes pour réponses. Les habitants réclament plus de contrôle de police dans ce secteur très emprunté par les familles qui s'y promènent et demandent également que les règles soient rappelées au club mécanique.

Réponse : Les élus indiquent que c'est le cas mais qu'il n'est malheureusement pas possible de mobiliser tous les policiers municipaux tous les jours sur le même secteur. Ils précisent également que ce ne sont pas forcément les jeunes du club mécanique qui empruntent ces voies. La piste d'entraînement de la ville a plusieurs fois fait l'objet d'intrusions. Les jeunes suivis au club mécanique sont connus des services et fréquentent le club uniquement lors des horaires d'ouverture.

Concernant les problèmes des moto-cross qui s'étendent plus largement qu'à ce secteur, des actions communes entre la Police nationale et les polices municipales de plusieurs communes ont eu lieu

ces dernières années. Il s'agit en effet le plus souvent de groupes qui sortent leurs motos d'une camionnette et passent d'une ville à une autre pour semer les forces de l'ordre. La police nationale avait été jusqu'à dépêcher un hélicoptère pendant ces interventions. Néanmoins, ces actions ne peuvent être déclenchées que par la Police nationale qui peut coordonner une opération d'une telle ampleur sur plusieurs communes.

Voir l'article de France bleu en mai 2020 : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/deconfinement-sur-la-metropole-d-orleans-la-police-met-le-turbo-contre-les-rodeos-sauvages-1590868156>

Il est rappelé que le véhicule de patrouille de la Police municipale est joignable au 06 07 08 18 74. En cas de répondeur, c'est la Police nationale qu'il faut contacter au 17.

Allée du Bois Bouchet

L'allée est en mauvais état, et la priorité n'est pas respectée sur la rue de l'Orme au Coin. Demande de contrôles de police plus fréquents.

Réponse : L'allée fait partie des projets de réfection de voirie pendant le mandat.

Problèmes de circulation routière globale

Face à tous ces conflits d'usage entre les différents types de déplacement (voiture, bus, vélo, piétons), des habitants indiquent que la répression pour les constats d'infraction est nécessaire mais conviennent qu'il n'est pas possible d'avoir uniquement un aspect répressif dans tous les secteurs, à tous les moments.

L'autre solution proposée serait de réaliser un diagnostic de l'évolution de la circulation et des usages (notamment avec l'augmentation des constructions) qui permettrait d'avoir des solutions à l'échelle globale. En effet, le développement urbain de la commune (nouveaux quartiers) amène automatiquement toujours plus de circulation. Par exemple, il faudrait voir comment ville/métropole peuvent étudier l'évolution et le fonctionnement global de circulation dans Saran et faire des propositions.

On pourrait commencer par mettre à jour les comptages de véhicules, par exemple le chiffrage de la circulation sur l'ancienne route de Chartres date de 2013.

Réponse : Nous procédons fréquemment à des modifications de circulation par secteur en concertation avec les riverains (expérimentation de stationnement en quinconce, expérimentation de sens unique de la rue des Bruères...). Les comptages sont gérés par le gestionnaire de voirie (Orléans Métropole sur les routes communales et voiries structurantes, le Département du Loiret sur les routes départementales). Ces opérations peuvent être faites pour aider à la décision lorsqu'un projet de modification de circulation est envisagé, comme ça a été le cas pour la mise en sens unique de la rue des Bruères.

Pour répondre à toutes ces demandes d'aménagements routiers et de réfection de voirie, les élus informent les habitants être inquiets sur les finances métropolitaines pour la réfection des voiries. En effet, l'essentiel des investissements est dorénavant orienté vers la rénovation des mails, projet chiffré à 70 millions dans sa première tranche (Pont Joffre / Place d'Arc). Parallèlement à ce projet, il y a des voiries structurantes à Saran qui ne sont pas prévues (rue du Bourg, Ancienne route de Chartres, rue Passe-Debout, rue Anatole fauchoux, RD2020...). Seuls les exemples saranais sont cités mais d'autres communes sont également concernées par les mêmes problématiques.

Des habitants font la proposition de créer un comité saranais de défense collective des besoins de travaux, mais également de sensibilisation contre les incivilités routières.

Trafic

Les habitants signalent 2 points de deal fréquents : au chemin du Bourg et sur la rue du lac au niveau des stationnements.

Réponse : Les élus indiquent prévenir la Police municipale qui transmettra à la Police nationale (la lutte contre les trafics de stupéfiants est une prérogative de la Police nationale).

Projet du Bourg et règles d'urbanisme

Des habitants ne sont pas satisfaits du Bourg. L'immeuble ne plaît pas, il n'y a plus de boucher et plus de boulangerie, trop de béton.

Réponse : Les élus rappellent le rôle de la mairie dans le Bourg. Il s'agit d'une opération privée qui remonte à 2008, le promoteur sort seulement son immeuble maintenant. Son opération consiste à accueillir au rez-de-chaussée la future boulangerie et le bar-tabac-pressé et permettre l'installation de nouveaux commerces. Le Boucher et le Boulanger sont fermés car les gérants ont pris leur retraite. Concernant le boucher, il n'y a pas de remplaçants, la mairie en a cherché, a réussi à faire venir un traiteur en le mettant en contact avec le propriétaire de l'ancienne Boucherie mais son activité n'a pas fonctionné. Néanmoins, depuis plusieurs mois nous avons un boucher ambulant qui est présent sur les marchés du mercredi et plus récemment du samedi. La boulangerie est fermée depuis peu mais son repreneur est déjà connu. Il doit aménager les nouveaux locaux en rez-de-chaussée d'immeuble, l'ancienne boulangerie sera détruite prochainement pour l'aménagement de la place. Un deuxième immeuble verra le jour dans un second temps de l'autre côté de la nouvelle voie et proposera également une surface commerciale en rez-de-chaussée pour accueillir de nouveaux commerces.

La mairie ne peut intervenir directement dans les relations entre les propriétaires des bâtiments et des locaux, et les commerçants. L'intervention de la mairie se situe au niveau des espaces publics (voiries, place, espaces verts) et des bâtiments publics. L'aménagement du Bourg se fait en concertation avec les habitants qui ont été sollicités depuis 1 an avec « Dessine moi ton Bourg », puis un questionnaire. Des ateliers participatifs avec les habitants volontaires sont organisés par le programmiste qui accompagne la mairie dans cette démarche.

On peut regretter un immeuble de cette taille mais cela correspond à plusieurs réalités. La réglementation nationale (grenelle de l'environnement) qui impose que les PLU densifient les centres-villes pour éviter l'étalement urbain. Toutes les communes de France doivent densifier leurs centres-villes, encore plus quand ils sont situés dans une métropole. Les centres-villes accueillent donc de plus en plus de logements collectifs. Il y a aussi une réalité économique. Avec l'augmentation des prix de l'immobilier, les promoteurs qui achètent une parcelle constructible très chère cherchent nécessairement à rentabiliser leur investissement. Les villes ne peuvent lutter contre ça.

Une habitante, membre du Conseil de développement d'Orléans Métropole indique travailler actuellement sur Plan Local de l'Habitat (PLH) et confirme que c'est au niveau de la métropole dorénavant que tout semble se décider. Avec une programmation de logement définie à ce niveau, les communes ont peu de marge de manœuvre.

Les habitants regrettent que la mairie n'ait plus aucun pouvoir.

Réponses : Les élus donnent l'exemple du pacte de gouvernance qui était à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du jeudi 24 février. Les élus de Saran mais également d'autres communes ont proposé que les communes aient le droit de veto, mais également de mettre en place des concertations supplémentaires entre la métropole et les communes (droit d'interpellation citoyen, référendums, tenue de réunions publiques annuelles dans les communes...). Toutes ces propositions ont été refusées par le Président de la métropole et sa majorité qui ont voté contre ces propositions.

Les élus rappellent que la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a fortement obéré les moyens de communes, qui sont pourtant toujours en première ligne avec les habitants. La ville de Saran s'attache à répondre au mieux à leurs attentes malgré des marges de manœuvre réduites. Les 2 millions d'euros annuels en moins depuis 5 ans auraient déjà financé la nouvelle école. À cause de cette baisse, les communes sont obligées de faire des choix et des priorités.

Animations

Des habitants remercient le service culturel car toutes les animations, notamment à la médiathèque, sont très bien. Il y a un réel dynamisme de l'équipe et une qualité de ce qui est proposé.

Les élus rappellent également le retour du Théâtre sur l'Herbe les 24-25-26 juin dans le Parc du Château de l'Étang.

Vélo

Une habitante membre du groupe vélo demande quel retour sera donné de la balade cycliste qui a eu lieu avec les élus en décembre. Elle rappelle également que la rue Debacq n'est pas aux normes et que la ville risque d'avoir une plainte déposée sur cet aménagement.

Réponse : Une prochaine date doit être proposée pour faire le point.

Y a-t-il de l'incitation à l'utilisation du vélo/piéton pour aller à l'école.

Réponse : La ville organise des séances d'apprentissage du vélo avec ses éducateurs sportifs ainsi que des séances sur l'éducation et la sécurité routière avec les agents de la police municipale.

Éclairage public

Les habitants s'interrogent sur l'extinction de l'éclairage qui est proposée et demande si c'est réellement une priorité. D'autres habitants sont très favorables à cette proposition.

Réponse : Les élus rappellent que l'enquête vient seulement d'être lancée la veille, toutes les explications sont dans le Repères de mars en cours de distribution. Les habitants peuvent répondre au sondage jusqu'à début avril. Quoi qu'il en soit, la décision sera faite en bonne intelligence selon la situation de chaque secteur (fréquentation, dangerosité d'intersection, détecteurs, etc.)

Transport en commun

Des habitants regrettent que la ligne 11 ne passe plus par Saran Centre et le lotissement du Kiosque.

Réponse : Les élus confirment que ce n'était pas leur choix et que dans l'offre globale, les concessions ont été faites. Pour autant le secteur du Kiosque bénéficie dorénavant sur service

Résa'TAO qui permet de bénéficier du transport à la demande aux arrêts de bus identifiés. Il est noté que faire des rappels sur ce service est nécessaire notamment dans Repères.

Il est également demandé d'avoir des stations vélo TAO en libre-service à Saran.

Réponse : Les élus rappellent que ça a été demandé par Saran, comme par plusieurs villes de la métropole, mais toujours sans réponse favorable. À Saran, la question avait été posée lors de l'enquête sur le réseau TAO diffusée dans le Repères de mars 2021. Les 250 habitants qui avaient répondu à cette enquête étaient très demandeurs de vélo en libre-service et ce sont leurs propositions d'emplacement qui ont été demandées à la métropole par la mairie.

RD 2020

Au niveau du Lidl, le tourne-à-gauche vers la rue des Jonquilles n'est pas adapté. Sans avoir à refaire toute la route, est-il possible d'aménager a minima ?

Réponse : Les élus pensent qu'il est difficile de revoir l'aménagement sans requalifier la voirie mais vont signaler le problème à Orléans Métropole.

Toilettes publiques

Il est demandé des toilettes au cimetière des Aydes comme celles installées à celui du Bourg, et également dans le Bourg lors de sa requalification.

Réponse : La demande est prise en compte et sera débattue pour les prochains budgets

Maraîchage

Où en est le maraîchage au Clos Vert ?

Réponse : Le maraîcher actuel installé sur les terrains municipaux poursuit son activité et des pistes sont toujours en cours pour installer d'autres cultivateurs dans les terrains municipaux en friche. La ville poursuit son projet de création d'un maraîchage municipal au clos vert qui fournira la cuisine centrale. La cuisine centrale s'adapte aussi de son côté.

Au niveau des terres « céréalières », l'agriculteur qui les cultivait part en retraite prochainement et des contacts ont été pris avec un éventuel repreneur. Les élus souhaitent que ce secteur soit bio. La ville n'est pas propriétaire de tous les terrains et n'aura pas forcément son mot à dire sur certains espaces. Néanmoins, ils ne pourront que rester agricoles.